



Pétiscolaire LAGNY

Organisateur :

SIRP Lagny, Dives, Cuy

Président Mr NANCEL Sébastien

Projet Pédagogique

1

Année scolaire 2022/2023

N°0600023AP000120-E01

Que trouve t'on dans mon Projet Pédagogique?

- Page 3 et 4 : Carte d'identité de l'accueil
- Page 5, 6 et 7 : Le déroulement de l'accueil
- Page 8 et 9: Mes objectifs Pédagogiques.
- Page 10 et 11: La directrice, les animatrices.
- Page 12, 13 et 14 : La vie de tous les jours au périscolaire
- Page 15: Annexe (dossier d'inscription 2022/2023)

Carte d'identité de l'accueil

Que sera le cadre de vie ?

Le périscolaire se situe dans le village de Lagny, il accueille des enfants scolarisés dans le regroupement pédagogique. (Lagny, Dives et Cuy).

Le périscolaire se compose :

- Un sanitaire enfant dont un urinoir et un toilette handicapé
- Une salle d'activité et un évier
- Mobiliers adaptés à l'âge de l'enfant.

3



Quelles sont les périodes de fonctionnement de l'accueil ?

L'accueil est ouvert durant l'année scolaire, au premier jour de la rentrée des classes.

- De 07h30 à 08h40 : Accueil du matin, activités, jeux.
- De 16h50 à 18h30 : Accueil du soir, goûter, activités, jeux.

Qui sera le personnel encadrant ?

La Directrice et régisseuse : Virginie LEFEVRE, titulaire du BAFA, de son PSC1 et titulaire du BAFD.

Les animatrices : Emilie COLLE, titulaire du BAFA et de son PSC1 et JULLIEN Lise, titulaire du CAP petite enfance et de son PSC1.

En cas de besoin, de remplacement ou d'aide supplémentaire :

HENOU Béatrice, titulaire de son PSC1

CHEVALIER Emilie, titulaire de son PSC1

Au cours de l'année, il se peut également que des jeunes stagiaires viennent effectuer leur stage professionnel au sein de l'accueil.



4

De quoi se compose le matériel ?

Le matériel est composé de :

- petit matériel fongible
- mobilier adapté à l'âge de l'enfant
- Jeux de société, puzzles...
- Jouets

Quel public est accueilli ?

Le public accueilli est constitué d'enfants résidant surtout des villages de Lagny, Dives et Cuy. Les enfants sont âgés de 3 à 10 ans.

Le déroulement de l'accueil

Comment s'inscrire ?

Un dossier d'inscription est donné à chaque classe en fin d'année précédente qui est ensuite redistribué à chaque enfant du regroupement, si vous désirez inscrire votre enfant durant l'année vous pouvez redemander un dossier d'inscription auprès de la responsable, Virginie LEFEVRE.

Un dossier d'inscription est également donné en mairie pour les premières rentrées.

Le dossier d'inscription est constitué du règlement intérieur des services, d'une fiche de renseignements et d'une fiche sanitaire (Voir annexe). Le tout est à rendre auprès du personnel au plus vite, avant la première fréquentation de l'enfant dans les services.

Pour le périscolaire, le mode de facturation appliqué est un forfait par séance afin d'éviter les calculs en minutes, quelque soit le temps passé dans une séance d'accueil du matin, du midi ou du soir, le tarif est de 1€50.

Comment sont gérés les bobos ?

Lorsque vous inscrivez vos enfants, il vous est demandé de remplir la fiche sanitaire de liaison, celle-ci me donne tous les renseignements médicaux qui pourront être utile en cas d'hospitalisation, d'allergies, ou d'activités réalisées. (Maquillage etc....).

Cette fiche reste strictement confidentielle.

Vous êtes entièrement responsable de ce qui est noté dans la feuille sanitaire de liaison, n'hésitez pas à me signaler tout changement.



Au cas où, si l'enfant se blesse nous disposons d'une trousse de premier secours qui sera utilisé par l'animatrice munie de son PSC1 (En l'occurrence toutes les animatrices).



Et en cas de gros soins, l'animatrice référant ou la directrice préviendront immédiatement la famille et si nécessaire le S.A.M.U.

Le handicap au sein du périscolaire.

Lorsqu'une famille informe la mairie de son intention d'inscrire son enfant souffrant d'un handicap dans le système scolaire, la famille est reçue par les directrices des temps scolaire et périscolaire. Les problèmes sont évoqués afin de connaître les conditions d'accueil de l'enfant et de nous y adapter. Un lien est également établi avec l'équipe enseignante pour garantir la continuité pédagogique dans l'accueil de ces enfants.

Aucune décision ne sera prise sans votre accord !

Quelles sont les activités :

Plusieurs activités sont proposées lors de l'accueil pour que chaque enfant puisse y trouver leurs préférences. (Voir projet d'activité)

- Les activités manuelles → Créer, imaginé
- Les activités physiques → Se défouler
- Les activités d'expression corporelles → Développer sa motricité

Des fêtes sont également organisées lors des grands thèmes de l'année (Halloween, marché de Noël, fête de fin d'année...) en fonction de la situation sanitaire.

Des temps calmes et des temps de repos seront organisés afin que les enfants passent une journée agréable.

Bien entendu, si l'enfant ne désire rien faire, il sera dans son droit.

Les objets personnels ?

L'enfant est responsable de ses effets personnels.

Il est toléré d'emmener des jouets ou tout autres objets mais ils doivent être sorti à des moments propices de la journée (fin de repas, après les activités, etc...)

La laïcité au sein de l'accueil

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

ministère de l'éducation nationale

Mes objectifs Pédagogiques

Mes objectifs sont liés aux objectifs éducatifs de l'organisateur, Mr NANCEL Sébastien maire de Lagny et président du SIRP.

Mes objectifs ont dans le but de développer l'imaginaire des enfants dans un monde magique, féerique, chatoyant grâce à la dramatisation et la sensibilisation réalisés par les animatrices tout au long de l'année, que ce soit pour mettre en place un jeu ou une activité.

Ils permettront à ce que les enfants se sentent au mieux dans leur quotidien car nos services sont leurs petits moments de détente de la journée.

J'aimerais que les enfants se sentent bien quand ils arrivent au périscolaire et qu'ils sortent totalement de leur quotidien de vie habituelle.

J'aimerais que pour eux l'accueil soit totalement magique !

Je tiens à rester dans un esprit de convivialité et tout en respectant les rythmes de chacun.

Quelles sont mes intentions pédagogiques ?

- Amener les enfants à se sentir bien, tous en nouant des liens, de créer une solidarité et une entraide entre chaque enfant et les animatrices.
- Amener l'enfant à être autonome en réalisant ses activités « seul » et en nettoyant son lieu de vie (pinceau, table...)
- Favoriser l'imaginaire de l'enfant en l'amenant dans un monde MERVEILLEUX qu'il ne trouve nulle part ailleurs. En oubliant qu'il est dans un périscolaire qu'il côtoie toute l'année mais dans un monde différent ! En oubliant qu'il va retourner à l'école, et qu'il se sente comme chez lui.

Tout simplement lui donné l'envie de revenir chaque jour à l'accueil, de lui laisser la parole pour exprimer son choix et répondre à ses attentes dans le but de l'inciter à revenir pour les prochains jours !

Je souhaite également privilégier les relations avec vous, les parents, vous serez donc informé sur les lieux d'accueil, les sorties prévues, les activités, les animatrices.

Vous serez également invité au spectacle de fin d'année, encore une fois si la situation sanitaire le permet.

Je cherche absolument à favoriser, l'autonomie, la responsabilité, l'intégration, le savoir, la découverte et l'imaginaire.

Nous sommes chaque jour, entièrement à votre écoute !

La Directrice, les animatrices,

Je vais tout mettre en œuvre afin que l'année se passe le mieux possible pour les enfants, afin qu'ils passent une année scolaire agréable en notre compagnie.

Chaque difficulté rencontrée sera discutée lors des réunions organisées par la directrice.

Les réunions auront pour but d'organiser les journées, les fins d'accueil, les fêtes et d'éclaircir les problèmes rencontrés, les activités réalisées et les points positifs.

Les animatrices et la directrice sont là afin que l'accueil se déroule dans les meilleures conditions possibles et de réajuster les éventuels problèmes.

Quels sont les rôles de chacun des membres du personnel ?

- LA DIRECTRICE :

Elle a le devoir de réaliser un projet lié à celui du projet éducatif réalisé par l'organisateur.

Elle est responsable de tout ce qui est inscrit dans ce projet, de toute sa mise en œuvre qu'elle soit administrative ou relationnelle.

Elle amène son savoir que ce soit au niveau animation ou relationnel vis-à-vis des enfants, des parents, de l'équipe entre elle.

Elle est là pour : GERER
 ANIMER
 COMMUNIQUER

- L'ANIMATRICE :

L'animatrice, est là afin que l'accueil se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Elle va gérer la bonne entente, le respect, l'autonomie, l'imaginaire et l'intégration.

L'animatrice a de nombreuses obligations à tenir afin que l'accueil se déroule dans de bonnes conditions.

- Respecter ce projet pédagogique qui fait office de contrat entre la directrice et les animatrices puisqu'elle l'on vu ensemble et approuvé.
- Je tiens à ce que la sensibilisation et la dramatisation soit suivi à la lettre pour l'imaginaire et l'amusement de l'enfant.
- Dès le début de l'accueil, elle doit faire preuve d'autorité tout en se montrant à l'écoute. Elle doit trouver le juste milieu. Pas d'abus.
- Elle doit mettre en place des règles pour chaque activité réalisée afin qu'il n'y est aucun débordement
- Elle doit tenir un langage et une tenue correcte et propre.
- Elle ne doit pas rentrer ses problèmes personnels dans l'enceinte de l'accueil
- Elle doit être à l'écoute de l'enfant, de ses collègues ainsi qu'aux remarques de sa directrice.
- Elle est dans l'obligation de respecter les autres, de ne pas tolérer et cautionner la moquerie, que ce soit vis-à-vis d'elle ou des autres.

- Sans oublier les quatre attitudes de l'animatrice :

Laisser jouer,

Jouer avec

Donner à jouer,

Faire jouer

La vie de tous les jours au périscolaire

En début d'année scolaire, un projet d'activités est mis en place par l'équipe d'animation et la participation des enfants, cependant nous suivons les thèmes principaux de l'année, Noël, Pâques etc... Avec la mise en place de soirée festive selon le thème.

Comment se déroule une journée au périscolaire ?

Le matin de 07h30 à 08h40 :

C'est le moment de la séparation entre l'enfant et ses parents où l'on favorise le dialogue entre l'enfant et l'animatrice. Des activités seront proposées : histoire, dessins, puzzle, jeux de société, activités manuelles en cours... L'enfant a également la possibilité de ne rien faire et de se reposer s'il le désire.

Lorsqu'il est l'heure d'aller à l'école, l'animatrice accompagne l'enfant, pour les maternelles, l'animatrice aide l'enfant et l'accompagne dans sa classe en l'encourageant. Pour les primaires, l'animatrice accompagne l'enfant jusqu'à l'arrivée du bus.

Le soir de 16h50 à 18h30 :

Les enfants sont pris en charge dès la sortie des classes et du bus puis sont accompagnés en salle d'accueil par leurs animatrices. Ils ont le droit de goûter à l'arrivée à l'accueil après avoir soigneusement lavé leurs mains. Ils font leurs choix parmi les activités proposées dont l'activité manuelle. Les primaires ont également la possibilité de faire leurs devoirs.

A savoir :

Les enfants sont libres, ils auront le choix de réaliser ou non leurs activités.

Etant donné qu'il y a des petits, un moment calme et de détente peuvent être instaurés chaque jour.

Nous restons à l'écoute pour eux.

Des coins seront aménagés dans la salle de périscolaire, en autres :

- Un coin calme (canapé, livre...)
- Un coin jeux d'intérieur (espace libre, jouets...)
- Un coin goûté (frigo, table...)
- Un coin activités (table et matériel...)
- Un coin expression (coloriage, feutres, crayons...)
- Un coin jeux de société (puzzle...)

A chaque fin d'activités, l'enfant aidera au rangement et au nettoyage du matériel.

13

Les enfants devront prévenir au cas où ils veulent aller aux toilettes.

A savoir : si un enfant fait une bêtise, il sera rappelé à l'ordre deux fois, au bout de la troisième fois, il lui sera demandé de se calmer ou de réfléchir aux conséquences de ses actes, et ceux, pour une durée d'environ 5minutes.

Mesures sanitaires prises au sein de l'accueil :

Depuis deux ans, la situation sanitaire reste délicate à cause du virus de la covid 19. C'est pourquoi quelques mesures ont été prise depuis la rentrée 2020 :

Les parents sont invités à ne plus rentrer dans les locaux. Nous préparons les enfants et les amenons à la porte.

Les enfants doivent impérativement laver leurs mains à chaque entrée dans nos locaux et après chaque passage aux toilettes.

Le masque est obligatoire pour toutes personnes de plus de 6 ans dans les locaux lorsque celui est demandé.

Du gel hydro alcoolique et du savon sont à disposition de tous.

Tout est réfléchi afin de passer un accueil agréable, et de passer des moments très amicaux.